L'AIR INTÉRIEUR EN OUTAOUAIS



La qualité de l'air intérieur représente un grand défi en santé environnementale. Certains matériaux de construction et l'étanchéité accrue des résidences, dans un souci de conservation de l'énergie, contribuent à polluer l'air intérieur. Comme nous passons 90 % de notre temps à l'intérieur, il est important de nous assurer de la qualité de l'air que nous respirons, pour prévenir les problèmes de santé.

Les principales sources de contaminants de l'air intérieur sont :

- la fumée de cigarette
- les moisissures
- les appareils de chauffage mal entretenus qui produisent du monoxyde de carbone (CO)
- les matériaux de construction et les produits de nettoyage
- les bactéries
- les poils et squames d'animaux et les insectes (ex. : les acariens)
- les poussières
- les meubles neufs

Les contaminants dans l'air intérieur peuvent causer des allergies, des irritations, des infections et même des intoxications aigües ou chroniques. L'augmentation de certaines maladies respiratoires peut avoir un lien direct avec l'air intérieur.

Insalubrité des logements, l'Outaouais en mauvaise posture

Nous n'avons pas de statistiques récentes sur l'insalubrité des logements. Mais les données du recensement de Statistique Canada de 2001 nous donnent une bonne idée de cette problématique dans notre région. Selon ce recensement, la moyenne des logements loués ayant besoin de réparations majeures au Québec était de 7,7 %. En Outaouais, seul Aylmer était en meilleure posture que la moyenne des territoires de la province avec 6,9 % de logements considérés comme insalubres. Tous les autres territoires de CLSC de l'Outaouais se retrouvaient en bas de la moyenne québécoise. Le Pontiac arrivait au 143° rang sur 148 pour la salubrité de ses logements, soit l'un des pires

du Québec. Depuis le dernier recensement, nous verrons ce que la Ville de Gatineau a fait pour pallier à ce problème sur son territoire. Le prochain recensement devrait la placer en bien meilleure position. Reste à voir ce que feront les autres municipalités.

Tableau 4

Pourcentage de logements considérés comme insalubres selon les territoires de CLSC de l'Outaouais et rang par rapport aux 148 territoires du Québec

Territoires de CLSC	% de logements insalubres	Rang par rapport aux 148 territoires du Québec
CLSC d'Aylmer	6,9 %	56°
CLSC de Gatineau	8,2 %	91°
CLSC de Hull	8,8 %	105°
CLSC des Collines-de-l'Outaouai	s 9,1 %	107°
CLSC de la Vallée-de-la-Lièvre	9,8 %	117°
CLSC du Pontiac	17,6 %	143°

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur la qualité de l'environnement et laisse aux municipalités le choix d'adopter ou non des règlements sur la nuisance et l'insalubrité.

Bien qu'elle n'y soit pas obligée par la Loi, la Ville de Gatineau a adopté un règlement sur les nuisances et la salubrité dans les logements, afin de protéger ses citoyens les plus démunis. Son règlement vise les moisissures, l'état de malpropreté et de détérioration, le système de chauffage, l'infestation par des rongeurs ou la vermine. La Ville de Gatineau oblige le propriétaire à remédier à toutes situations malsaines, à défaut de quoi, elle fait exécuter les travaux aux frais du propriétaire. La Ville de Gatineau est un exemple à suivre en la matière.

La Ville de Gatineau est un exemple à suivre en matière de salubrité des logements et d'autres municipalités de l'Outaouais devraient s'en inspirer.

L'AIR INTÉRIEUR EN OUTAOUAIS

La fumée de tabac, l'ennemi numéro 1

Faites de votre résidence et de votre voiture un environnement sans fumée pour protéger les vôtres. Surtout si vous avez des enfants! Parmi les polluants intérieurs les plus nocifs, on retrouve en tête de liste la fumée de tabac. Celle-ci est composée de plus de 4 000 substances chimiques telles que le monoxyde de carbone, l'ammoniaque, l'arsenic, le formaldéhyde, le cyanure d'hydrogène, les nitrosamines et le nickel. On y retrouve en tout une soixantaine de produits cancérigènes (INSPQ, 2006).

Les effets du tabagisme sur la santé sont bien connus. Les nonfumeurs exposés à la fumée de tabac secondaire (FTS) courent des risques semblables pour leur santé. À volume égal, la fumée de tabac secondaire contient des quantités plus importantes de produits toxiques, que celle inhalée par le fumeur. On y retrouve, notamment, 3 fois plus de nicotine, 3 à 5 fois plus de monoxyde de carbone, 5 à 8 fois plus de formaldéhyde et au moins 40 fois plus d'ammoniaque.



Les recherches tendent à démontrer que la fumée de tabac secondaire serait à l'origine de 10 à 20 fois plus de décès par maladie cardiaque, que par cancer du poumon (OMS, 1991). Au Canada, l'exposition à la fumée secondaire cause annuellement 1 000 décès parmi les non-fumeurs, soit 300 par cancer du poumon et 700 attribuables aux cardiopathies ischémiques (Santé Canada, 2006).

La fumée de tabac secondaire peut induire des maladies respiratoires chez des personnes en santé, comme chez des enfants et des nourrissons. La FTS affecte le système respiratoire en développement des enfants. L'exposition à la FTS augmente les risques de souffrir d'infections des voies respiratoires inférieures et d'écoulement chronique de l'oreille moyenne. La FTS cause ou aggrave les problèmes d'asthme.

Les effets de l'exposition à la FTS ont aussi été démontrés sur la grossesse et le développement de l'enfant : faible poids à la naissance, naissance prématurée, syndrome de mort subite du nourrisson, retards de croissance intra-utérin et avortement spontané.

Il n'existe aucun niveau d'exposition sécuritaire à la fumée de tabac et aucun système de ventilation n'est efficace. L'interdiction de fumer dans les espaces fermés demeure la seule mesure efficace. En 2005, en Outaouais, 52 % de la population disait vivre dans un foyer interdisant complètement l'usage du tabac. L'Outaouais compte 30 % de fumeurs et le Québec 24 % (Statistique Canada, 2005).

On estime que 85 % des cancers du poumon proviennent de la consommation de tabac ou de l'inhalation de la fumée secondaire. En Outaouais, le cancer du poumon est le cancer le plus répandu chez les hommes.

Les moisissures, un problème courant

Les moisissures sont la cause la plus fréquente des nuisances en lien avec la qualité de l'air intérieur. Environ 75 % des plaintes reçues à la Direction de santé publique de l'Outaouais concernent les moisissures.

Les moisissures peuvent être causées par :

- l'humidité excessive
- les infiltrations d'eau
- un système de ventilation déficient

On reconnaît les moisissures par la présence de taches sur les murs, les plafonds, les tapis ou dans les garde-robes. On peut aussi les reconnaître à leur odeur de moisi, de terre ou d'alcool. Des cernes, des gonflements ou d'autres signes d'infiltration d'eau sur les murs ou les plafonds peuvent indiquer la présence de moisissures.

En milieu scolaire, les salles de classe mal isolées ou ayant subi des infiltrations d'eau peuvent aussi être un problème dont les commissions scolaires devraient s'occuper.

Risques à la santé

Les moisissures peuvent causer une irritation des yeux, du nez et de la gorge. Elles peuvent également causer l'écoulement nasal ou encore la congestion des sinus et autres symptômes comme ceux du rhume. Les personnes les plus à risque sont celles souffrant d'asthme, d'allergies et de maladies respiratoires chroniques, de même que les jeunes enfants et les personnes âgées.

Assurez-vous que votre logement soit toujours bien aéré. Santé Canada recommande de maintenir les taux d'humidité relative suivants :

En été : entre 30 et 80 % En hiver : entre 30 et 55 %

Pour les personnes souffrant d'asthme ou d'allergies, on recommande un taux entre 40 % et 50 % en hiver.

Protégez-vous des moisissures

- Vérifiez le taux d'humidité dans votre résidence et assurez-vous de bien le contrôler. (Évacuation de la vapeur dans la salle de bain, vapeur de la sécheuse et de la cuisson des aliments).
- Faites une bonne inspection de votre résidence, pour vous assurer qu'il n'y a pas de moisissures ni d'infiltrations d'eau, lors du grand ménage annuel.
- Essayez de détruire les moisissures en utilisant de l'eau de javel.
- Essayez surtout de trouver la cause et de la corriger.
- Faites décontaminer votre logement par des spécialistes, si vous n'arrivez pas à vous en débarrasser vous-même.
- Assurez-vous que votre logement soit toujours bien aéré.